

Dossier des déchets : une première victoire

Le jeudi 3 octobre, la nouvelle stratégie de gestion des déchets de Crescent Marault aurait dû être adoptée mais, nos interventions, et surtout la mobilisation des citoyens en direction de leurs élus, ont fait reculer le président de la Communauté d'Agglomération (CA). Quand plusieurs vice-présidents ont annoncé qu'ils allaient voter contre, il a dû renoncer à procéder au vote qu'il sentait perdu.

C'est une victoire pour la mobilisation citoyenne. Un répit pour les habitants de l'Auxerrois qui rejettent massivement le projet de fin de la collecte en porte-à-porte et la disparition des déchetteries existantes. Un soulagement pour tous car le plan d'actions « déchets » engage notre collectivité sur un investissement énorme : 22 100 000€, sans aucune certitude d'atteindre les objectifs fixés. Comment accepter un projet qui associe augmentation du coût et diminution du service ?

Mais soyons attentifs, la collecte « tout en PAV » n'est pas définitivement abandonnée, Crescent Marault espère mettre en place une « expérimentation mieux adaptée » des Points d'Apport Volontaires (PAV), à Chitry, Saint-Bris, Quenne, Venoy, Villeneuve-Saint-Salves, Laborde et Vaux. Ces communes sont dites "volontaires", leurs maires ont levé la main sans consulter leur conseil municipal. Une nouvelle délibération va être proposée au vote lors d'un prochain conseil communautaire. Il est primordial que les habitants de ces communes fassent savoir à leurs élus leur véritable choix.

Notons que l'utilisation du terme « expérimentation » est trompeuse car les critères de réussite ne sont pas définis. Il s'agira en réalité d'un déploiement définitif de ce mode de collecte. Une fois les PAV installés dans ces communes que deviendront-ils si l'expérimentation n'est pas concluante ? Les dépôts sauvages et autres nuisances vont se multiplier.

Les données contenues dans le rapport annuel de gestion des déchets réalisé par les services de la CA montrent que la collecte sélective en porte-à-porte a amélioré la qualité et la quantité du tri sélectif, ce qui a permis une baisse continue des ordures ménagères à enfouir. Très loin de la crise financière annoncée par le président de l'agglomération, le budget de l'exercice 2023, plus les reports 2022, montre un résultat excédentaire de 2 086 259€.

Nous vous donnons rendez-vous pour une réunion publique d'information, avec le Collectif AuxR_M sa collecte en porte-à-porte, le mardi 12 novembre 2024, à 19h, à Auxerre, Maison du Bâtiment (32 rue de l'Ocrerie).

Florence Loury et Denis Roycourt [Auxerre Écologie Solidarités](#)